

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2012.12.21 : Mise à jour du règlement de collecte des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007.

Ce document simple et complet présente, pour les quatorze communes de Versailles Grand Parc, le matériel mis à disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte.

Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte assuré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services dans le cadre du renouvellement du marché de collecte nécessite l'intégration des évolutions suivantes :

- harmonisation des fréquences de collecte des déchets végétaux sur l'ensemble des communes au 1^{er} janvier 2013 et de Bailly au 1^{er} mars 2013 ;
- collecte des déchets recyclables en biflux sur les communes de Noisy-le-Roi et Rennemoulin ;
- collecte du verre en points d'apport volontaire sur la commune de Viroflay.
- Arrêt de la collecte du 1^{er} mai à Versailles.

Par ailleurs, il est ajouté en annexe du règlement de collecte le cahier des prescriptions techniques relatives à l'installation de points d'apport (PAV) enterrés. Ces prescriptions ont notamment vocation à servir de références dans le cadre des conventions d'implantations et d'usage de PAV sur le domaine privé ou les conventions de transfert de PAV à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'application du pouvoir de police du maire en matière de déchets nécessite l'adoption de ce règlement par arrêté municipal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les termes du règlement de collecte des déchets ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer le règlement et tout document s'y rapportant ;*
- 3) charge les maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012